

RCS : ANGOULEME

Code greffe : 1601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGOULEME atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00584

Numéro SIREN : 843 278 805

Nom ou dénomination : 71bis

Ce dépôt a été enregistré le 11/02/2021 sous le numéro de dépôt 737

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

30/09/2019

Brut

Amort. et Dépréc.

Net

Net

Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	15		15	
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		15		15	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	13 170		13 170	
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	265		265	
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	19 883		19 883	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	450		450	
	TOTAL (III)	33 769		33 769	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		33 784		33 784	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à moins d'un an

Pour copie certifiée conforme
à l'original. Pierre Dufourcq



Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/09/2019

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	5 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	10 664	
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	15 664	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	13	
	Emprunts et dettes financières divers	12 058	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 046	
	Dettes fiscales et sociales	2 886	
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	117	
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	18 120	
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	33 784	

Résultat de l'exercice exprimé en centimes

10 664,40

0,00

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

18 120

(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP

13

Pour copie certifiée conforme
à l'original, *Perin Dupon*

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ACTIONNAIRES

EN DATE DU 13 DECEMBRE 2019

Le 13 décembre 2019, les associés de la **SAS 71bis** (« la Société ») au capital de cinq mille euros (5 000 €), dont le siège est situé au 34 rue de Metz 16010 Cognac, se sont réunis librement et sans convocation audit siège et ont pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

L'approbation des comptes de l'exercice du 15 octobre 2018 au 30 septembre 2019.

Sont présents et signent le présent procès-verbal :

Associés personnes physiques :

Madame Dufourcq Perrine :

demeurant au 5 avenue de la marne, 56000, Vannes
propriétaire de 255 parts

Madame Notari Elise :

demeurant au 34 rue de Metz, 16100, Cognac
propriétaire de 245 parts

Soit au total 2 associés présents totalisant cinq cent (500) parts.

L'assemblée est présidée par Dufourcq Perrine, présidente de la Société, laquelle constate que les associés présents possèdent ensemble l'intégralité des 500 actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (10 €) composant le capital social de la Société 71bis.

La présidente déclare que, le quorum requis par la loi étant atteint, la collectivité des associés peut en conséquence valablement délibérer.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2019 ainsi que l'inventaire ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée

La présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires et/ou statutaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés. Il déclare la discussion ouverte.

Aucune discussion n'ayant eu lieu et personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité.

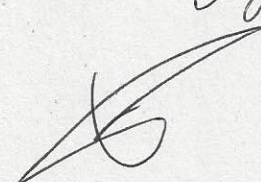
DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident de reporter les bénéfices de l'exercice clos le 30 septembre 2019 sur l'exercice suivant. En conséquence, aucun dividende ne sera mis en distribution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la présidente déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Penina Dufourcq


Elise Notari
